

X-CIDE® 450 Microbiocide

UN ANTIMICROBIEN UTILISÉ POUR LUTTER CONTRE LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES ET LES CHAMPIGNONS DANS LES APPLICATIONS SUIVANTES: FORAGE PÉTROLIER, TRAVAUX EN CHAMP DE PÉTROLE, SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP DE PÉTROLE, LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, EQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ; TELS QUE RÉSERVOIRS D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, EAU DE CRUE, EAU D'INJECTION, EAU D'ETANG DE RETENUE, EAU DE PUISARD, RÉSERVOIRS D'EAU, RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE ET SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIE ET CHAMPS DE PÉTROLE.

GARANTIE:

Glutaraldéhyde....50,0%

COMMERCIAL

DANGER

POISON

CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'ENREGISTREMENT 26965
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 208 L

Baker Hughes Canada, Inc.
Gulf Canada Square, 1000 - 401 9th Ave. SW
Calgary, Alberta T2P 3C5 Canada

APPELS D'URGENCE (24 HEURES PAR JOUR) 1-800-231-3606

PRÉCAUTIONS DANGERS POUR LES HUMAINS

DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Nocif ou mortel par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes d'asthme chez les personnes hypersensibles.

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas respirer les fumées ni les vapeurs. Ne pas ingérer.

Lorsqu'on manipule le produit concentré et durant le nettoyage, l'entretien ou la réparation d'équipement contaminé, porter des lunettes à coques, un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, des vêtements de protection (c.-à-d. une chemise à manches longues, un pantalon long et un tablier) et des bottes. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation. N'utiliser que dans un lieu bien aéré. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau courante sans arrêter durant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Les solutions X-CIDE 450 Microbiocide sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et traiter ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -21°C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour le stockage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38°C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27°C.

Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON® est approprié.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

EAUX DE CRUE

X-CIDE 450 Microbiocide doit être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter de 100 à 5 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide dans le système (de 0,1 litre à 5 litres X-CIDE 450 Microbiocide par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que l'élimination soit atteinte.

Dose ultérieure : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter X-CIDE 450 Microbiocide (de 0,02 litre à 5 litres X-CIDE 450 Microbiocide par 1 000 litres d'eau de crue) une fois par semaine ou selon le besoin pour garder la maîtrise du système.

BOUES EXCAVÉES/FORAGE, COMPLÉTION, FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

X-CIDE 450 Microbiocide doit être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin à boue de recirculation.

Dose initiale : Ajouter de 50 à 1 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide (de 0,8 litre à 15,1 litres X-CIDE 450 Microbiocide par 100 barils de fluide) dans une boue de forage fraîchement préparée, selon la gravité de la contamination.

Dose ultérieure : Maintenir une concentration de 50 à 1 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide par 100 barils de fluide, au besoin, selon la gravité de la contamination.

FLUIDES POUR OBTURATION PAR PACKER

X-CIDE 450 Microbiocide doit être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Mettre de 50 à 600 ppm X-CIDE 450

Microbiocide (de 0,8 litre à 9,5 litres X-CIDE 450 Microbiocide par 100 barils de fluide) dans le fluide fraîchement préparé, selon la gravité de la contamination. Sceller le fluide pour obturation traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ

X-CIDE 450 Microbiocide doit être ajouté au système par injection directe. S'assurer que X-CIDE 450 Microbiocide est distribué de façon maximale sur toute la surface interne de la ligne de ravitaillement en ajoutant une quantité de biocide qui sera éventuellement évacué à l'autre bout de la ligne de ravitaillement. Les critères de réussite du traitement sont l'annulation bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer X-CIDE 450 Microbiocide avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne doit pas être au-dessous de 500 à 5 000 ppm. Ces injections doivent être faites une fois par semaine ou selon le besoin pour garder la maîtrise du système.

PUITS ET SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE DU GAZ

La quantité X-CIDE 450 Microbiocide injecté dans un puits doit être telle qu'une concentration de 500 à 5 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide sera présente une fois diluée dans l'eau. Injecter l'antimicrobien avant d'injecter du gaz (au cours de l'été). Ces injections doivent être répétées annuellement ou selon le besoin pour garder la maîtrise du système.

La quantité X-CIDE 450 Microbiocide injecté dans un tuyau de purge doit être telle qu'une concentration de 200 à 2 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide sera présente une fois diluée dans l'eau. Injecter l'antimicrobien avant d'injecter du gaz (au cours de l'été). Ces injections doivent être faites annuellement ou selon le besoin pour garder la maîtrise du système.

TESTS HYDRAULIQUES

L'eau servant aux tests hydrauliques des lignes de ravitaillement et des réservoirs doivent contenir de 100 à 4 000 ppm X-CIDE 450 Microbiocide (0,1 à 4 litres X-CIDE 450 Microbiocide par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et le temps que l'équipement ne sera pas en service.

RACLAGE DE LIGNES DE RAVITAILLEMENT

X-CIDE 450 Microbiocide doit être ajouté à un slug d'eau immédiatement après le raclage (le volume d'eau sera idéalement gardé au minimum et l'eau contenue entre le raclage et le raclage arrière). Ajouter suffisamment X-CIDE 450 Microbiocide pour obtenir une concentration de 0,1 à 1 % (de 0,1 litre à 1,0 litre X-CIDE 450 Microbiocide par 100 litres d'eau), selon la longueur de la ligne de ravitaillement et la gravité de l'encrassement biologique.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))